

RE P O N S E D E

M. Claude REGNAULT

Monsieur le Président.

J'ai pris bonne note de l'extrait me concernant du rapport d'observations définitives de la Chambre relatives à la gestion du Lycée du Parc Impérial à Nice et du CAFOC de l'Académie de Nice que vous m'avez adressé le 07 février 2005.

Je ne puis que confirmer par la présente les termes de ma réponse aux observations provisoires faites sur la même gestion que je vous ai transmise par courrier LR/AR le 10 décembre 2004.

Je précisais que le versement d'une indemnité de gestion et de direction au titre du CAFOC avait été soumis au vote du Conseil d'Administration du Lycée du Parc Impérial et effectué à la seule demande du Délégué Académique à la Formation Continue en fonction à l'époque, représentant le Recteur et agissant en son nom.

Je me permets d'ajouter, en complément, que je n'ai, pas plus que l'Agent Comptable qui m'accompagnait, sollicité le versement de cette indemnité (voir lettre du Délégué Académique) et qu'il était particulièrement inconfortable de vivre cette situation d'être l'ordonnateur de droit, alors que les décisions étaient prises par un ordonnateur de fait.

J'ajoute encore que je n'ai à aucun moment eu le sentiment d'hypothéquer les finances de l'établissement que j'avais l'honneur de diriger puisque, bien au contraire, nous avons rétabli l'équilibre financier du CAFOC et qu'à la cessation de mes fonctions en septembre 2000, l'établissement bénéficiait de fonds de réserve conséquents, ce qui n'est, apparemment plus le cas maintenant.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président l'expression de mes sentiments distingués.